

# **L'Opus Dei n'a pas été appelé à comparaître devant la justice**

Communiqué de presse du 28 juin 2011

**28/06/2011**

**Il n'y aura pas de procès contre l'Opus Dei en septembre !**  
**Contrairement à l'information diffusée par l'AFP le 28 juin dernier, l'Opus Dei n'a pas été appelé à comparaître devant la justice en septembre prochain.**

La prélature de l'Opus Dei prend acte du renvoi devant le Tribunal correctionnel, pour des faits relevant du droit du travail, de deux responsables de l'école hôtelière Dosnon ainsi que de l'Association de Culture Universitaire et Technique (ACUT), qui en est la gestionnaire.

L'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel montre que l'Opus Dei n'est pas impliquée dans les charges retenues. Il n'a jamais été question que l'Opus Dei comparaisse devant la justice en septembre à propos de l'affaire Catherine Tissier.

L'Opus Dei assure les activités de formation chrétienne de l'école Dosnon, dont elle prend en charge l'aumônerie.

Pour le reste, la gestion de cet établissement étant du ressort exclusif de l'ACUT, l'Opus Dei n'est pas en mesure de porter une appréciation concernant le bien

fondé ou non des infractions qui leur sont reprochées.

Elle constate néanmoins que c'est le fonctionnement d'une école de l'enseignement professionnel qui est remis en cause. Pour les services du Procureur, les travaux pratiques et les stages effectués par les élèves ne constituerait pas une formation, mais un travail professionnel qu'il faudrait rémunérer.

Connaissant la qualité des personnes qui dirigent cette école, la prélature de l'Opus Dei est confiante dans le fait que le Tribunal correctionnel puisse, le moment venu, les relaxer : l'école est un établissement relevant de l'Education Nationale et non pas une entreprise.

Au stade actuel de la procédure, l'Opus Dei manifeste son soutien aux deux responsables de l'école mises en examen, et leur renouvelle sa confiance. Elle n'envisage pas

d'interrompre son lien d'aumônerie avec l'école Dosnon.

Quant aux aspects relevant de la vie privée de Catherine Tissier, l'Opus Dei regrette les incompréhensions qui ont pu survenir et compatit à la souffrance exprimée par la jeune femme. Elle tient cependant à souligner que les allégations de Catherine Tissier concernant son expérience de vie n'ont pas été jugées recevables ni crédibles par le Tribunal de Grande Instance. Elle rappelle également qu'aucun engagement ne peut être pris au sein de l'Opus Dei avant l'âge de 18 ans.

L'Opus Dei a pour seul but d'aider les personnes à s'approcher de Dieu et à le fréquenter dans leur vie quotidienne. Elle propose à ses membres une formation spirituelle qui ne peut être bien vécue et comprise que dans un contexte de grande liberté intérieure.

De fait, il est logique que des personnes qui s'étaient librement engagées se soient aperçues que la vocation à l'Opus Dei n'était pas leur chemin. Elles ont pu rompre leur engagement d'un commun accord avec l'Opus Dei et conserver des liens profonds d'amitié et d'estime.

Des dizaines de milliers de personnes à travers le monde, heureuses dans leur engagement à l'Opus Dei, peuvent témoigner de la joie que leur apporte la formation chrétienne proposée.

**Relations presse/ relations publiques 06 73 79 49 34**

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-na-pas-eteappele-a-comparaitre-devant-la-justice/> (03/02/2026)